Deuxième Comité de l'aéroport de Nantes-Atlantique
16 novembre 2023

Contexte : à la suite de la décision du Gouvernement de mettre fin à la procédure d'appel d'offres initiée en 2019 pour la remise en concession de l'aéroport et de relancer d'ici la fin de l'année un nouvel appel d'offres, M. Clément Beaune, Ministre délégué auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des transports, avait demandé à M. Fabrice Rigoulet-Roze, Préfet de Région, de mener sur le territoire une phase de consultation. A l'issue de cet exercice, le Ministre Clément Beaune a réuni le Comité de l'aéroport pour une deuxième réunion.

Présents :

- Elus : Mme Amiot, Mme Bourgeais, Mme Daniel, Mme Errante, Mme Garnier, Mme Impériale, Mme Laernoes, Mme Morançais, Mme Rolland, M. Affilé, M. Belhamiti, M. Boblin, M. Fetiveau, M. Haury, M. Hervochon, M. Kerbrat, M. Lemasson, M. Ménard, M. Beaugé

- Représentants du monde économique : Mme Besnard, M. Bodreau, M. Brangeon, M. Fourny, M. Morin, M. Reynouard, M. Trichard, M. Tual.

Excusés : Mme Josso, M. Dantec, M. Geymar, M. Grosvalet, M. Guerriau, M. Raux

Relevé de conclusions des échanges : le présent compte-rendu présente les conclusions des échanges.

1 Présentation de la synthèse de la consultation par le Préfet de Région

La consultation s'est déroulée au travers d'une vingtaine de réunions d'échanges collectives ou bilatérale, avec une cinquantaine de personnes (élus locaux, représentants des acteurs économiques du territoire, des usagers de l'aéroport, du concessionnaire et des associations environnementales notamment). Une quinzaine de contribution écrite ont également été reçues.

Les principaux thèmes abordés durant la phase de consultation ont été :

- les conditions de prise en compte des nuisances induites par l'aéroport dans une recherche d'équilibre entre développement du territoire et renforcement de la lutte contre les nuisances, notamment sonores la nuit ;

- les conditions de relance de l'appel d'offres pour la remise en concession de l'aéroport et notamment les modalités d'association des collectivités et la gouvernance ;

- le besoin de travaux urgents sur la plateforme.

2 Réponses aux principales préoccupations ressorties de la phase de consultation

Les avancées et décisions suivantes ont été présentées par le Ministre et sont également présentées dans un document publié sur le site du ministère « Moderniser et réaménager l'aéroport de Nantes-Atlantique en association avec le territoire ».

- **Gouvernance du projet de réaménagement :** le Comité de l'aéroport mis en place début octobre 2023 sera pérennisé pour permettre un dialogue continu à haut niveau pendant toute la durée de la procédure d'appel d'offres. Ce Comité se réunira tous les trimestres sous la co-présidence du Préfet de département et d'un délégué ministériel qui sera nommé d'ici la fin de l'année 2023 de manière à faciliter la coordination sur l'ensemble des sujets afférents à la question du réaménagement de l'aéroport.
- **Appel d'offres pour la remise en concession de l'aéroport de Nantes-Atlantique :**
    - Calendrier prévisionnel : la relance de l'appel d'offres interviendra d'ici la fin de l'année 2023. La procédure d'appel d'offres et la négociation du contrat de concession se dérouleront courant 2024 et 2025 et le contrat avec le nouveau concessionnaire sera signé à l'horizon fin 2025 – début 2026.
    - les collectivités intéressées seront associées à la définition du cahier des charges du futur appel d'offres, dans le cadre d'un groupe de travail dédié, piloté par le délégué ministériel, la direction générale de l'aviation civile et la préfecture.
    - la piste de l'aéroport ne sera pas allongée pour limiter les effets du projet sur les espaces naturels et l'environnement.
- **Renforcement du dispositif d'aide à l'insonorisation pour les riverains de l'aéroport :** pour tenir compte de l'inflation et réduire le reste à charge pour les demandeurs, les plafonds forfaitaires d'aide à l'insonorisation par pièce seront revalorisés de 25 %.
- **Optimisation de la mise en œuvre du couvre-feu en programmation en vigueur sur la plateforme nantaise :** dans le cadre d'une concertation avec les collectivités les plus concernées et les usagers, l'arrêté de restriction sera adapté à court-terme pour permettre une application renforcée du couvre-feu en programmation en vigueur. Trois objectifs seront poursuivis : améliorer la lisibilité de la règle, réduire encore le nombre de vols de nuit, accélérer et faciliter l'instruction des manquements et la procédure de sanction.
- **Renforcement des restrictions :** après un bilan du dispositif à réaliser fin 2024 et dans le respect du cadre européen prévoyant la mise à jour du Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport et la réalisation d'une étude d'impact selon l'approche équilibrée, un renforcement de la réglementation et des restrictions pourra être étudié.
- **Droit de délaissement et aide à la revente :** l'opportunité et la faisabilité juridique et budgétaire d'une évolution du droit de délaissement existant à Nantes seront étudiées.
- **Étude indépendante des impacts en santé de l'aéroport :** une étude portée par un organisme indépendant sera lancée d'ici fin 2023 afin de mieux connaître les impacts en santé de l'aéroport sur les populations riveraines.